

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 29 juin 2012

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 22 juin 2012 pour la session ordinaire du 29 juin 2012.

Nombre de membres :

Afférents au conseil : 15

En exercice : 11

Présent(s) :8

Pouvoir(s) :2

Absent(s)1

Votants :.....10

Affiché le : 4/07/2012

L'an deux mil douze, le vendredi vingt-neuf juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: Mrs PARISOT, GENET, MOUGENOT Adjoints, BOHEME, GILLET, Mme JOLY, Mrs DAVAL Brice et LOMBARD Maire,

Absents excusés : Mr. DAVAL Cyrille qui donne pouvoir à M. BOHEME Jean-Sébastien ;
Mr. GAMELON Etienne qui donne pouvoir à M. MOUGENOT Michel ;

Absent : M. CHIPPAUX Emmanuel

Mr GILLET Alexandre a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée présente l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour – demande de subvention sapeurs-pompiers de FRESSE – Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Création emploi adjoint administratif 2^{ème} classe (A.P.C.).
- Questions et affaires diverses.

CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE (A.P.C.)

Suite à la délibération n°34 du 8 juin 2012 où le conseil municipal, à l'unanimité, acceptait que le bureau de poste actuel situé 172, Le Village soit remplacé par une Agence Postale Communale dans un bureau de la Mairie au 130. Le Village à compter du 1^{er} octobre 2012,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

DECIDE la création, à compter du 1^{er} octobre 2012, d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 6 heures hebdomadaires (soit 6/35^{ème} d'un temps plein) ;

PRECISE que le conseil municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SUBVENTION 2012 SAPEURS-POMPIERS DE FRESSE

Suite à la demande du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de FRESSE, une subvention de 500.00 € est allouée pour l'année 2012 au corps de Sapeurs-Pompiers de FRESSE.

(Les conseillers municipaux demandent à ce qu'un état leur soit communiqué en ce qui concerne le coût pour la commune des sapeurs-pompiers (carburant, vacances, entretien véhicules.....))

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur les points suivants :

Agence Postale Communale :

Monsieur le Maire a rencontré ce jour, en mairie, les services de la Poste afin de définir les prés requis nécessaires pour le passage en A.P.C. du bureau de poste actuel.

Les conseillers municipaux n'acceptent pas que l'enseigne poste soit placée sur la face principale de la Mairie et demandent qu'elle soit installée à l'angle droit du bâtiment direction A.P.C.

Une boîte aux lettres devra rester en place sur l'ancien bureau de Poste au Village.

Le coffre de l'A.P.C devra impérativement être scellé dans le bureau de l'A.P.C., et non dans le bureau du 1^{er} Adjoint.

Résultats de la vente des bois du 25 juin : 24 983 €

Tour de France : L'arrêté de circulation pris conjointement entre la Préfecture et le Conseil Général a été transmis pour information à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que la circulation sera interdite sur la R.D. 97 du Pont de Belonchamp au Col de la Chevestraye de 14 H. à 18 H.

Véhicule : Monsieur le Maire informe de l'acquisition d'un véhicule – Kangoo 115 dci - pour un montant de 4 500 €, destiné aux services techniques. Les conseillers demandent à ce que :

- le véhicule soit stationné devant le domicile de l'agent technique la semaine et aux ateliers municipaux les week-ends ;
- qu'un carnet de bord soit tenu régulièrement ;
- qu'un logo Commune de Fresse apparaisse sur le véhicule ;

C.C.H.V.O. : Monsieur le Maire et les délégués auprès de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon rendent compte aux conseillers de la réunion du conseil communautaire de la veille – 28 juin 19h.30 à Haut du Them -.

Informations sont données sur :

- la modification des statuts du syndicat du P.N.R.B.V. ;
- le déroulement des festivités du 14 juillet.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h.

Vu le Maire,

Patrice LOMBARD